

Certificat

Dalles alvéolées en béton armé et en béton précontraint

Dalle Alvéolée BA DOUTERLOIGNE

Le CSTB atteste que le produit ci-dessus est conforme à des caractéristiques décrites dans le référentiel de certification NF 384 « Dalles alvéolées en béton armé et en béton précontraint » en vigueur, après évaluation selon les modalités de contrôle définies dans ce référentiel.

En vertu de la présente décision notifiée par le CSTB, AFNOR Certification accorde à :

La société DOUTERLOIGNE NV
Vichtsesteenweg 159
8570 ANZEGEM
Belgique

Usine 11 RUE DU GROS LOT 7536 VAULX-LEZ-TOURNAI - BELGIQUE

le droit d'usage de la marque NF 384 « Dalles alvéolées en béton armé et en béton précontraint » pour le produit objet de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales NF et le référentiel mentionné ci-dessus.

Décision d'admission n°120-001 du 1er septembre 2007

Décision de reconduction n°120-009 du 28 juin 2019

Cette décision se substitue à la décision de reconduction n°120-008 du 27 juin 2019

Le certificat en vigueur peut être consulté sur le site internet <http://evaluation.cstb.fr> pour en vérifier sa validité.

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

> Selon la norme NF EN 1168 :

-Durabilité : classe d'exposition

> Avec un niveau plus exigeant que la norme NF EN 1168 :

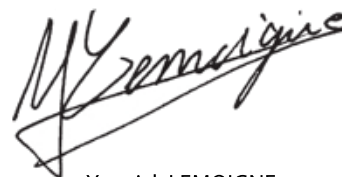
-Résistance garantie à la compression du béton f_{ck} en MPa

-Rugosité de surface pour utilisation en plancher composite

Ce certificat comporte 2 pages.

Correspondant :
Contacts-NF384@cstb.fr
Tél. : 01 64 68 83 38

Pour le CSTB
Pour le Président



Yannick LEMOIGNE

Annexe 1 du Certificat

Décision n°120-009 du 28 juin 2019

TABLEAU DES DALLES ALVEOLÉES CERTIFIÉES

Dénomination commerciale	Type de Béton (1)	Dimension maximale nominale (mm)		f _{ck} (MPa)	Durabilité : classe d'exposition du béton	Aspect de surface	Parasismique
		Épaisseur Standard (2)	Largeur				
Hourdis	BA	130	600	40	XC1 à XC4 XD1 à XD2	A - B - C	
13 Haut		170					
17 Haut							

(1) BA = Béton Armé
BP = Béton Précontraint

(2) L'épaisseur des éléments standards peut être augmentée en sous-face et/ou en surface d'une valeur comprise entre 5 et 25 mm